



Hénin-Beaumont

Note de présentation financière

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

(Art. L2313-1 du CGCT modifié par l'Art.107 de la loi NOTRe).

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA VILLE

Le Conseil Municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté.

Ce document est destiné à vérifier la concordance avec les soldes qui résultent des écritures passées durant l'exercice 2017 par le comptable assignataire.

Les opérations du compte de gestion 2017 coïncident parfaitement avec le compte administratif 2017.

Les résultats sont arrêtés et le vote des comptes de gestion et du compte administratif peut donc s'opérer avant le vote du budget primitif. Cela démontre un respect du cadre réglementaire et des délais et supprime toute incertitude.

I - SYNTHÈSE DES SOLDES

SECTION	Reprise résultats 2016 (a)	Résultat d'exécution 2017 (b)	Résultats de clôture 2017 (A = a + b)	Soldes restes à réaliser (B)	Résultats cumulés (=A+B)
Fonctionnement	2 379 842,66	3 621 684,13	6 001 526,79	-	6 001 526,79
Investissement	- 2 802 060,73	6 128 068,17	3 326 007,44	- 4 027 512,52	- 701 505,08
Total	- 422 218,07	9 749 752,30	9 327 534,23	- 4 027 512,52	5 300 021,71

Le résultat de clôture 2017 est excédentaire de 9 749 752.30 € compte tenu des résultats par section suivants :

- Un **excédent de 6 001 526.79 € de la section de fonctionnement** tenant compte des rattachements à l'exercice pour 703 294.69 € en dépenses et 6 450.60 € en recettes ;
- Un **excédent de 3 326 007.44 € de la section d'investissement.**

Ce résultat global de clôture 2017 doit couvrir le besoin de financement issu du solde des restes à réaliser (- 4 027 512.52 €), soit **un résultat cumulé excédentaire de 5 300 021.71 €.**

Les restes à réaliser comprennent 4 579 330.41 € de dépenses et 551 817.89 € de recettes. Recettes qui n'intègrent aucun reste à réaliser en matière d'emprunts.

II – EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

L'exécution budgétaire 2017 de la section d'investissement fait ressortir un excédent de 6 128 228.83 € auquel s'ajoutent :

- La reprise des déficits antérieurs : 2 802 060.73 € ;
- Le solde des restes à réaliser (RAR) 2017 : 4 027 512.52 €
 - RAR dépenses : 4 579 330.41 € ;
 - RAR recettes : 551 817.89 €.

Ce qui porte le besoin de financement de la section d'investissement à 701 344.42 €.

a. Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement	CA_2015	CA_2016	BUDGET_2017	CA_2017	Taux d'exécution	Restes à réaliser_2017
13 Subvention d'investissement	3 021 073,96	586 895,42	2 132 329,71	2 227 409,83	104,5%	551 817,89
16 Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00	12 168 569,33	6 000 000,00	6 002 400,00	100,0%	
10 Dotations, fonds divers et réserves	619 193,58	66 304,34	1 187 706,32	1 748 430,37	147,2%	
1068 Excédent de fonct. capitalisés	4 589 045,93	2 606 320,92	4 936 677,54	4 936 677,54	100,0%	
23 Immobilisation en cours	86,10	-		26,65		
Recettes réelles	11 229 399,57	15 428 090,01	14 256 713,57	14 914 944,39	104,6%	551 817,89
040 Opé. D'ordre de transferts entre sections	2 053 927,58	10 003 198,98	3 188 221,28	3 462 931,37	108,6%	
041 Opérations patrimoniales	-	4 704 179,74	10 589 143,31	914 034,35	8,6%	
Recettes d'ordre	2 053 927,58	14 707 378,72	13 777 364,59	4 376 965,72	31,8%	-
Total recettes d'investissement	13 283 327,15	30 135 468,73	28 034 078,16	19 291 910,11	68,8%	551 817,89

* budget = BP+DM – uniquement les chapitres avec exécution budgétaire (hors 024 et 021)

Les recettes réelles d'investissement atteignent 14 914 944.39 €, soit 658 230.82 € de plus que les prévisions inscrites au budget.

1) Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

A la clôture, les recettes s'élèvent à 1 748 430.37 € dont 153 427.89 € au titre de la taxe d'aménagement et 1 586 946.60 € au titre du FCTVA (386 682.67 € au titre de 2016 et 1 200 263.93 € au titre de 2017).

2) Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés

Conformément à la délibération 2017-053, 4 936 677.54 € ont bien été transférés de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement.

3) Chapitre 13 – Subventions d'investissement

En 2017, ce sont 2 227 409.83 € qui ont été perçus au titre des subventions.

La progression des subventions perçues témoigne des actions entreprises pour aller chercher des financements extérieurs limitant ainsi le recours à l'emprunt nouveau.

4) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre totalise 6 002 400 € correspondant à la souscription de deux nouveaux prêts :

- 2 000 000 € auprès de la SFIL à taux fixe 2.85% sur 20 ans ;
- 4 000 000 € auprès de la Banque Postale à taux fixe 1.66% sur 20 ans.

Au 31 décembre 2017, l'encours de la dette s'élève à 44 001 836.18 € se composant de vingt-quatre emprunts dont la durée résiduelle moyenne est de huit ans et trois mois pour un taux d'intérêt moyen de 4.4%.

b. Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	CA_2015	CA_2016	BUDGET_2017	CA_2017	Restes à réaliser_2017
20 Immobilisations incorporelles		330 465,47	795 033,19	306 184,24	
21 Immobilisations corporelles		2 879 453,97	11 462 731,64	6 190 593,92	
23 Immobilisations en cours		1 721 262,99	3 246 738,33	2 541 317,70	
Total des opérations d'équipement	8 043 290,30	4 931 182,43	15 504 503,16	9 038 095,86	4 579 330,41
16 Emprunts et dettes assimilées	2 814 135,93	13 429 290,86	3 124 465,60	3 064 402,20	
10 Dot, fonds divers et réserves	1 014,74	-	136 463,00	136 463,00	
Dépenses réelles	10 858 440,97	18 360 473,29	18 765 431,76	12 238 961,06	4 579 330,41
040 Opé. D'ordre de transferts entre sections	20 134,72	7 910 000,00	-	10 846,53	
041 Opérations patrimoniales		4 704 179,74	10 589 143,31	914 034,35	
Dépenses d'ordre	20 134,72	12 614 179,74	10 589 143,31	924 880,88	-
Total dépenses d'investissement	10 878 575,69	30 974 653,03	29 354 575,07	13 163 841,94	4 579 330,41

Fin 2017, les dépenses réelles d'investissement atteignent 12 238 961.06 € affichant un taux de réalisation de 65.2%.

1) Les opérations d'équipement

Les dépenses d'équipement représentent 9 038 095.86 € de décaissements effectifs, niveau jamais atteint par la Commune.

En sus 4 579 330.41 € de dépenses d'investissement ont fait l'objet d'engagements sur l'exercice 2017 et ont ainsi été inscrits en restes à réaliser portant les engagements financiers de la commune, sur les opérations d'équipement, à 13 617 426.27 €, soit 87.8% du budget voté.

2) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

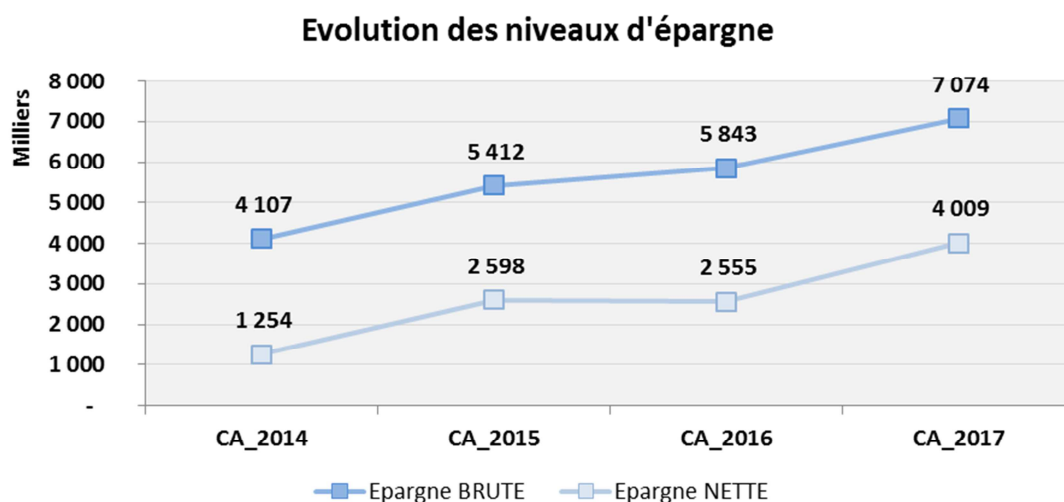
En 2017, la Ville a procédé au remboursement du capital de sa dette à hauteur de 3 064 402.20 €.

Depuis 2016, la Ville rembourse davantage le capital de sa dette que ses charges d'intérêts avec des annuités qui n'ont cessé de diminuer.

III – EN MATIERE DE FONCTIONNEMENT

Le résultat d'exécution 2017 de la section de fonctionnement atteint + 3 622 060.25 €. Il est déterminé par différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

La maîtrise de ces dernières permet à la Ville de préserver ses épargnes brute et nette.



L'épargne brute représente l'excédent résultant de la section de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par la différence entre les produits réels et les charges réelles.

Cette épargne est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

Sur la période étudiée, l'épargne brute **a progressé de 2.97 M€ soit 72.2%**.

L'épargne nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer de nouvelles dépenses d'équipement.

Cette épargne est un indicateur mesurant, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Sur la période étudiée, l'épargne nette **a progressé de 2.75 M€**. Elle a donc été multipliée par plus de trois.

a. Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	CA_2015	CA_2016	BUDGET_2017	CA_2017	Taux d'exécution
013 Atténuation de charges	812 308,90	691 751,85	1 125 884,39	806 349,94	71,6%
70 Produits des services	197 164,73	794 393,75	1 227 917,72	922 392,15	75,1%
73 Impôts et taxes	29 605 801,15	30 356 643,73	29 361 388,60	30 919 052,18	105,3%
74 Dotations et participations	10 555 219,38	10 288 293,20	9 381 944,82	10 473 324,99	111,6%
75 Autres produits de gestion courante	405 467,78	255 157,98	274 972,29	409 774,01	149,0%
76 Produits financiers	-	570 622,06	570 622,06	570 622,06	100,0%
77 Produits exceptionnels	654 736,72	121 618,02	650 740,36	1 060 335,50	162,9%
78 Produits de reprises de provisions				394 520,30	
Recettes réelles	42 230 698,66	43 078 480,59	42 593 470,24	45 556 371,13	107,0%
042 Opérations de transferts entre section	-	7 910 000,00		10 846,53	
043 Opérations à l'intérieur de la section	-	5 886 500,00	267 000,00	267 000,00	100,0%
Recettes d'ordre	-	13 796 500,00	267 000,00	277 846,53	104,1%
Total recettes de fonctionnement	42 230 698,66	56 874 980,59	42 860 470,24	45 834 217,66	106,9%

* budget = BP+DM

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 45 556 371.13 € et sont supérieures de 2 962 900.89 € au budget voté.

1) Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre représente à lui seul 67.9% des recettes réelles de fonctionnement. Les principaux éléments notables concernant ce chapitre sont les suivants :

- une évolution de +562 408.45 € par rapport au compte administratif 2016, soit +1.9% ;
- un taux d'exécution de 105.3%, proche de la prévision budgétaire.

2) Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre budgétaire représente 23.0% des recettes réelles de fonctionnement et connaît une augmentation de 185 031.79 € par rapport à l'année 2016 (+1.8%).

Raréfaction des dotations et participations en provenance de l'Etat que recouvrent principalement la dotation globale de fonctionnement forfaitaire (DGF – forfaitaire) et la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Depuis 2014, la diminution de la DGF - forfaitaire n'est plus couverte par l'augmentation de la DSU.

Fin 2017, le manque à gagner s'élève à 804 675 €.

3) Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Les autres chapitres budgétaires représentent 6% des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 013 « Atténuation de charges » comptabilise 806 349.94 €. L'essentiel de ces recettes est issu des remboursements des indemnités journalières et des emplois d'insertion.

Le chapitre 70 « Produits des services » totalise 922 392.15 €, essentiellement issus du multi-accueil (161 711.34 €), des centres du mercredi, des centres de loisirs et des colonies (126 375.10 €), de l'Atrium (116 453 €) ainsi que du remboursement de la mise à disposition de personnels au sein des associations Escapade et Temps de Vivre pour 230 685.80 €.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » comptabilise 409 774.01 € émanant des revenus locatifs sur biens immobiliers dont la Ville est propriétaire (238 704.70 €).

Le chapitre 76 « Produits financiers » :

Dans le cadre de la renégociation de ses emprunts toxiques, la Ville a bénéficié d'un fonds de soutien à hauteur de 7 418 086.90 €.

Les 570 622.06 € correspondent à l'annuité que la Ville percevra pendant encore onze années.

Le Chapitre 78 « Reprises sur provisions » :

En 2017, les dotations aux provisions pour risques et charges ont fait l'objet d'une mise à jour permettant de dégager des recettes à hauteur de 394 520.30 €.

b. Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA_2015	CA_2016	BUDGET_2017	CA_2017	Taux d'exécution
011 Charges à caractère général	6 274 295,02	6 751 213,70	7 478 924,24	7 164 437,73	95,8%
012 Charges de personnel	22 592 378,95	23 979 815,14	24 623 855,37	24 542 842,21	99,7%
65 Autres charges de gestion courante	4 818 463,19	4 291 044,01	4 454 917,46	4 437 404,55	99,6%
66 Charges financières	2 895 783,14	1 937 954,66	2 086 900,32	2 086 900,32	100,0%
67 Charges exceptionnelles	217 838,88	275 276,26	107 055,79	46 017,35	43,0%
68 Dotation pour risques et charges	-	-	205 000,00	205 000,00	100,0%
Dépenses réelles	36 798 759,18	37 235 303,77	38 956 653,18	38 482 602,16	98,8%
042 Opérations de transferts entre section	2 053 927,58	10 003 198,98	3 188 221,28	3 462 931,37	108,6%
043 Opérations à l'intérieur de la section	-	5 886 500,00	267 000,00	267 000,00	100,0%
Dépenses d'ordre	2 053 927,58	15 889 698,98	3 455 221,28	3 729 931,37	108,0%
Total dépenses de fonctionnement	38 852 686,76	53 125 002,75	42 411 874,46	42 212 533,53	99,5%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 38 482 602.16 € et représentent un taux de réalisation du budget voté de 98.8%.

1) Chapitre 011 – Charges à caractère général

Ce chapitre totalise 7 164 437.73 € et représente 18.6% des dépenses réelles de fonctionnement. Il enregistre une augmentation de 413 224.03 € entre 2016 et 2017, soit +6.1%.

Cette progression, parfaitement maîtrisée, émane pour moitié des travaux de réaménagement de l'école Michelet rendu nécessaire à la suite du sinistre.

Et pour l'autre moitié de l'activité sur un exercice plein de la structure sportive ATRIUM, municipalisée au 1^{er} mai 2016.

Sa réalisation à 95.8% témoigne de la rigueur de son suivi avec une mise en concurrence systématique des entreprises afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix.

2) Chapitre 012 – Charges de personnel

La masse salariale représente 24 542 842.21 €, soit 64.0% des dépenses réelles de fonctionnement.

	CA_2014	CA_2015	CA_2016	CA_2017
012_charges de personnel - périmètre constant	22 322 357	22 592 379	22 522 047	22 464 122
<i>Evolution à périmètre constant</i>		1,2%	-0,3%	-0,3%
Service petite enfance			961 596	1 174 526
Service jeunesse			414 283	541 786
Atrium			81 889	362 408
TOTAL - 012_charges de personnel	22 322 356,63	22 592 378,95	23 979 815,14	24 542 842,21

A périmètre constant, un fléchissement des charges de personnel est à observer pour la deuxième année consécutive.

3) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise 4 437 404.55 € et représente 11.5% des dépenses réelles de fonctionnement.

La subvention versée à la Caisse des Ecoles a progressé de 132 172.55 € entre 2016 et 2017, soit +7.1%.

En 2017, le Centre Communal d'Actions Sociales a bénéficié d'un maintien de sa subvention à 1 086 537 €.

Depuis 2016, le budget consacré au subventionnement des associations locales et sportives progresse. Il représente 27.2% des dépenses de gestion courante en 2017 contre 19.3% en 2014.

4) Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre représente 5.4% des dépenses réelles de fonctionnement. La renégociation de la dette a permis la réduction de son coût et l'a rendu maîtrisable.

La Ville n'est plus exposée à la variation des taux de change et s'est préservée d'une remontée des taux en n'ayant pas recours aux emprunts à taux variable.

5) Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre budgétaire totalise 46 017.35 €. Pour 30 720 €, il correspond aux versements de subventions exceptionnelles à destination des associations.

6) Chapitre 68 – Provisions pour risques et charges

Ce chapitre totalise 205 000 € conformément à la délibération n°2017-056 sur les provisions pour risques contentieux.

BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA VILLE

Le budget primitif global présenté au vote du conseil municipal pour l'exercice 2017 s'élève à 66 412 749.87 € avec une section de fonctionnement à 49 182 811.01 € et une section d'investissement à 17 229 938.86 €.

I - SYNTHÈSE DU BUDGET (opérations réelles + opérations d'ordre)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDIT DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	49 182 811,01	43 882 789,30
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		5 300 021,71
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	49 182 811,01	49 182 811,01

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDIT D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	12 650 608,45	13 352 113,53
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	4 579 330,41	551 817,89
	002 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		3 326 007,44
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 229 938,86	17 229 938,86

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	66 412 749,87	66 412 749,87
-----------------	---------------	---------------

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 43 615 789.30 €

Les recettes de fonctionnement sont composées des postes suivants :

Recettes de fonctionnement		Rappel budget 2017 (BP+DM)	BP_2018	Variation
013	Atténuation de charges	1 125 884,39	1 076 589,00	-4,4%
70	Produits des services	1 227 917,72	1 518 379,00	23,7%
73	Impôts et taxes	29 361 388,60	30 349 614,60	3,4%
74	Dotations et participations	9 381 944,82	9 607 104,50	2,4%
75	Autres produits de gestion courante	274 972,29	250 472,03	-8,9%
76	Produits financiers	570 622,06	570 622,06	0,0%
77	Produits exceptionnels	650 740,36	211 608,11	-67,5%
78	Reprises sur provisions		31 400,00	
Recettes réelles		42 593 470,24	43 615 789,30	2,4%
042	Opérations de transferts entre section			
043	Opérations a l'intérieur de la section	267 000,00	267 000,00	0,0%
Recettes d'ordre		267 000,00	267 000,00	0,0%
Total recettes de fonctionnement		42 860 470,24	43 882 789,30	2,4%

Hors excédent de fonctionnement reporté, ces recettes s'établissent à 43 882 789.30 € représentant une progression de 2.4% par rapport au budget voté en 2017.

Les recettes réelles sont estimées à 43 615 789.30 €, soit +2.4% au regard du budget voté 2017.

Il est à préciser que ces inscriptions budgétaires ont été effectuées selon le principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes « certaines » et/ou sincèrement évaluées.

1) Chapitre 73 – Impôts et taxes

Avec une prévision à 30 349 614.60 €, ce chapitre représente à lui seul 69.6% des recettes réelles de fonctionnement.

La croissance des produits issus des impôts et taxes entre 2017 et 2018 est de 3.4%.

Les impôts locaux :

Pour 2018, la Ville fait le choix de ne pas faire évoluer ses taux d'imposition que ce soit pour la taxe d'habitation que pour la taxe foncière (bâti et non bâti).

Les taux sont donc maintenus à respectivement 18.52%, 45.28% et 79.73%.

Les produits attendus ont donc été estimés à l'appui des bases d'imposition prévisionnelles 2018 communiquées par l'Etat (état n°1259).

2) Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre budgétaire est estimé à 9 607 104.50 € et représente 22.0% des recettes réelles de fonctionnement.

Entre 2017 et 2018, son évolution est de 2.4%.

La dotation forfaitaire

L'arrêt de la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques qui avait coûté 388 197 € à la Ville en 2017, ne signifie pas pour autant la fin de la baisse de cette dotation.

En 2018, la dotation forfaitaire devrait s'élever à 3 542 000 € soit 60 240 € de moins qu'en 2017.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

Malgré la modification du champ des bénéficiaires de la DSU, la Ville y demeure éligible.

Au titre de l'exercice 2018, la DSU est estimée à 4 321 000 €, soit une progression de 176 474 €.

3) Les autres chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Les autres chapitres budgétaires représentent 8.4% des recettes réelles de fonctionnement.

Le chapitre 70 « Produits des services »

Les recettes attendues sont valorisées à 1 518 379 €. Leur forte progression émane de l'intégration dans le budget de la Ville de l'ancien budget Caisse des Ecoles et par conséquent des produits issus des activités périscolaires : cantines, centre du mercredi et garderies.

Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »

Ses produits proviennent, essentiellement, des revenus locatifs des biens immobiliers dont la Ville est propriétaire.

Le chapitre 76 « Produits financiers »

Les 570 622.06 € correspondent au versement de l'annuité du fonds de soutien.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels »

Il s'agit de recettes que la Ville serait en droit de percevoir à la suite d'actions en contentieux.

Le chapitre 78 « Reprises sur provisions »

Après avoir évolué les risques financiers pesant sur la Ville au titre de l'exercice 2018, le besoin de provisions a été estimé à 173 600 €.

Dans la mesure où la Ville avait constitué une provision de 205 000 € en 2017, il convient de procéder à une reprise de provisions de 31 400 €.

2 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 49 182 811.01 €

Ces dépenses se décomposent de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement		Rappel budget 2017 (BP+DM)	BP_2018	Variation
011	Charges à caractère général	7 478 918,22	8 671 054,82	15,9%
012	Charges de personnel	24 623 855,37	26 322 438,10	6,9%
65	Autres charges de gestion courante	4 454 917,46	2 497 707,65	-43,9%
66	Charges financières	1 999 554,39	1 870 843,20	-6,4%
67	Charges exceptionnelles	194 401,72	79 833,00	-58,9%
68	Dotation pour risques et charges	205 000,00	-	-100,0%
		-		
Dépenses réelles		38 956 647,16	39 441 876,77	1,2%
023	Virement à la section d'investissement	2 828 438,44	5 265 472,70	86,2%
042	Opérations de transferts entre section	3 188 221,28	4 208 461,54	32,0%
043	Opérations à l'intérieur de la section	267 000,00	267 000,00	0,0%
Dépenses d'ordre		6 283 659,72	9 740 934,24	55,0%
Total dépenses de fonctionnement		45 240 306,88	49 182 811,01	8,7%

Pour 2018, les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 39 441 876.77 € représentant une progression de 1.2% par rapport au budget voté en 2017.

La Ville suit donc scrupuleusement la recommandation de l'Etat inscrite dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, alors même que son périmètre d'intervention évolue en 2018 par l'intégration du budget Caisse des Ecoles.

1) Chapitre 011 – Charges à caractère général

Au titre de l'exercice 2018, le budget s'élève à 8 671 054.82, soit une augmentation de 1 192 136.60 € (+15.9%).

Cette progression émane de l'intégration du service des affaires scolaires au sein du budget Ville, ce service étant doté d'un budget de 1 091 423 €.

A périmètre constant, l'évolution aurait été de 100 713.60 €, soit +1.3%.

Le chapitre 011 représente ainsi 19.2% des dépenses réelles de fonctionnement.

2) Chapitre 012 – Charges de personnel

Le prévisionnel s'établit à 26 322 438.10 €. La progression du budget de 6.9% s'explique essentiellement par l'intégration dans le budget Ville du service des affaires scolaires.

En 2018, le chapitre 012 représente 66.7% des dépenses réelles de fonctionnement.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
012 charges de personnel - périmètre constant	22 322 357	22 592 379	22 522 047	22 464 122	23 072 174
<i>Evolution à périmètre constant</i>		1,2%	-0,3%	-0,3%	2,7%
Service petite enfance			961 596	1 174 526	1 217 907
Service jeunesse			414 283	541 786	481 713
Atrium			81 889	362 408	336 429
Service des affaires scolaires					1 214 215
TOTAL - 012_charges de personnel	22 322 356,63	22 592 378,95	23 979 815,14	24 542 842,21	26 322 438,00

A périmètre constant, la variation entre 2017 et 2018 s'élève à 2.7% et s'explique par une politique de renforcement de l'encadrement intermédiaire préconisée par la Chambre Régionale des Comptes et par une politique de recrutement de policiers municipaux.

3) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ce chapitre budgétaire totalise 2 497 707.65 € et représente 6.3% des dépenses réelles de fonctionnement.

Sa diminution de 43.9% entre 2017 et 2018 s'explique là encore par l'intégration du service des affaires scolaires dans le budget Ville.

Stabilité de l'enveloppe budgétaire consacrée au subventionnement des associations locales et sportives.

4) Chapitre 66 – Charges financières

1 870 843.20 € sont consacrés au remboursement des charges d'intérêts de la dette ce qui représente 4.7% des dépenses réelles de fonctionnement (contre 5% l'an passé).

5) Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Ce chapitre budgétaire totalise 79 833 € et représente moins de 1% des dépenses réelles de fonctionnement.

Au sein de ce chapitre, deux imputations principales, l'annulation de titres sur exercices antérieurs pour 10 000 € et le versement de subventions exceptionnelles aux associations pour 36 833 €.

6) Chapitre 042 – Opérations de transferts entre section

Il s'agit des amortissements des immobilisations comptabilisés conformément à la délibération 2017-101.

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

1 – RECETTES D'INVESTISSEMENT : 13 352 113.53 €

La présentation, ci-dessous, ne fait pas mention des restes à réaliser en recettes de 2017 pour un montant de 551 817.89 € ni de l'excédent 2017 de la section 3 326 007.44 €.

Recettes d'investissement		Rappel budget 2017 (BP+DM)	BP_2018	Variation
13	Subvention d'investissement	2 132 329,71	437 933,93	-79,5%
16	Emprunts et dettes assimilées	6 000 000,00	500 000,00	-91,7%
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 187 706,32	839 301,08	-29,3%
1068	Excédent de fonct. capitalisés	4 936 677,54	701 505,08	-85,8%
024	Produits des cessions d'immobilisation	1 312 050,00	1 399 439,20	6,7%
Recettes réelles		15 568 763,57	3 878 179,29	-75,1%
021	Virement de la section de fonctionnement	2 828 438,44	5 265 472,70	86,2%
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	3 188 221,28	4 208 461,54	32,0%
041	Opérations patrimoniales	10 589 143,31		
Recettes d'ordre		16 605 803,03	9 473 934,24	-42,9%
Total recettes d'investissement		32 174 566,60	13 352 113,53	-58,5%

Le total des recettes réelles d'investissement s'élève à 3 878 179.29 € représentant une diminution de 75.1% par rapport au budget voté en 2017.

Il est à préciser que ces inscriptions budgétaires ont été effectuées selon le principe de prudence qui veut que ne soient inscrites que les recettes « certaines » et/ou sincèrement évaluées.

1) Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totalise 839 301.08 € et se compose essentiellement du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) 2018 basé sur les dépenses d'équipement réalisées en 2016. Cette prévision est établie en tenant compte du taux du FCTVA de 16.404%.

2) Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés

Ce compte s'établit à 701 505.08 € conformément à la délibération prise concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2017. Il reste à couvrir les engagements pris par la commune au cours de l'exercice 2017 ce qui inclut les restes à réaliser.

3) Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Le niveau des subventions d'investissement budgétées est directement lié au programme d'investissement au II.b.1 « les opérations d'équipement » et correspond uniquement aux subventions pour lesquelles la Ville a reçu une notification ou un accord favorable.

4) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre totalise 500 000 €. Il s'agit pour la Ville de bénéficier du programme de la Fédération Départementale de l'Energie (FDE) qui dans le cadre du programme « Plan lumière » (réhabilitation de l'éclairage public) propose la mise en charge des charges d'intérêts pour tout emprunt souscrit et ce à hauteur de 500 000 € par an sur trois ans.

5) Chapitre 040 – Opérations de transferts entre section

Il s'agit de la contrepartie des amortissements passés en dépenses de fonctionnement.

2 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 12 650 608.45 €

La présentation, ci-dessous, ne fait pas mention des restes à réaliser de 2017 à hauteur de 4 579 330.41 €.

Dépenses d'investissement		Rappel budget 2017 (BP+DM)	BP_2018	Variation
20	Immobilisations incorporelles	813 572,81	618 000,15	
21	Immobilisations corporelles	11 462 731,64	8 838 161,92	
23	Immobilisations en cours	3 228 198,71	127 602,23	
	<i>Total des opérations d'équipement</i>	<i>15 504 503,16</i>	<i>9 583 764,30</i>	<i>-38,2%</i>
13	Subvention d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	3 124 465,50	3 066 844,15	-1,8%
27	Autres immobilisations financières			
	Dépenses réelles	18 628 968,66	12 650 608,45	-32,1%
040	Opé. D'ordre de transferts entre sections	-	-	
041	Opérations patrimoniales	10 589 143,31	-	
	Dépenses d'ordre	10 589 143,31	-	0,0%
	Total dépenses d'investissement	29 218 111,97	12 650 608,45	-56,7%

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 12 650 608.45 € représentant une diminution de 56.7% par rapport au budget voté en 2017.

1) Les opérations d'équipement

Les dépenses d'équipement représentent 9 583 764.30 € et se répartissent comme suit :

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23	TOTAL
10_EGLISE ST MARTIN	30 000 €	300 000 €		330 000 €
11_INFORMATISATION	63 296 €	24 473 €		87 769 €
15_GARE/PERCHE	95 108 €	779 695 €		874 803 €
16_PISCINE	56 724 €			56 724 €
17_VIDÉOPROTECTION	5 000 €	464 913 €		469 913 €
19_RESERVE FONCIERE	16 000 €	357 182 €		373 182 €
20_ECLAIRAGE PUBLIC	51 188 €	1 148 848 €		1 200 037 €
21_SPORTS	15 000 €	583 318 €		598 318 €
22_TRAVAUX DE VOIRIE	225 330 €	2 673 137 €	14 339 €	2 912 805 €
23_EQUIPEMENT DE VOIRIE	1 128 €	256 029 €		257 157 €
24_CULTURE	50 000 €	40 412 €		90 412 €
29_BATIMENTS SCOLAIRES		519 121 €		519 121 €
30_ENT BATIMENTS	9 226 €	1 002 540 €	113 263 €	1 125 030 €
31 ESPACES VERTS		252 108 €		252 108 €
32_PROPRETE URBAINE		20 000 €		20 000 €

33_MATERIEL DE TRANSPORT		196 416 €		196 416 €
34_CIMETIERES		22 000 €		22 000 €
35_EQUIPEMENT SERVICES		167 970 €		167 970 €
38_COMMERCES		30 000 €		30 000 €
TOTAL	618 000 €	8 838 162 €	127 602 €	9 583 764 €

2) Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre totalise 3 066 844.15 € correspondant au remboursement en capital de la dette communal.

Depuis 2016, le remboursement de la dette en capital est plus important que le remboursement de ses charges d'intérêts.

Et l'annuité de la dette poursuit sa diminution avec -10.4% entre 2017 et 2018 évoluant de 5 151 259 € à 4 937 687 €.